

DISCLAIMER

The present version of the national guideline has been accepted by the President of the CPVO for its use in technical examinations carried out on behalf of the CPVO or for the take-over of reports serving as a basis for a CPVO decision.

Protocole technique d'examen DHS

Distinction, Homogénéité, Stabilité

Arundo

ARNDO_DON
Version établie en avril 2019

DOC DHS/ORN/ARNDO/PROTO/001/IND1
2 pages, 1 annexe

La mise à jour porte sur :

- Création du protocole

GEVES
Marie-Hélène GANDELIN , assistante RDHS
Stéphanie CHRISTIEN RDHS
Unité expérimentale GEVES de BRION
Domaine de Boisselière, Brion
49250 LES BOIS D'ANJOU - France
Tél : +33 (0)2 41 57 03 70
Fax : +33 (0)2 41 57 46 19
marie-helene.gandelin@geves.fr
stephanie.christien@geves.fr

Ce protocole technique, doit être lu avec le protocole général d'examen DHS pour le groupe d'espèces ornementales.

1 Conditions d'examen

La date limite de dépôt des dossiers est le **05 janvier**.

Le matériel végétal, **15 plantes bien racinées, cultivées en conteneurs et d'une taille suffisante pour fleurir et/ou présenter leurs caractères représentatifs au cours de la première année d'essai**, doit être fourni entre le **1^{er} mars** et le **1^{er} avril**.

2 Déroutement de l'examen

2.1 Collection de référence

Voir le paragraphe 2.1 du Protocole général d'examen DHS « Groupe d'espèces ornementales ». Aucune collection effective *in-vivo* n'est maintenue. Les variétés de référence pertinentes sont obtenues pour chaque essai.

2.2 Le matériel étudié : nature et effectif

Les variétés étudiées sont des clones issus de semis de hasard, de croisements contrôlés ou d'évènements de mutation naturels.

Un effectif minimal de **10 plantes** est implanté à chaque cycle de culture.

2.3 Dispositif expérimental et conduite culturale

Dispositifs DHS

La station GEVES – Unité expérimentale de l'Anjouère F-49370 ERDRE EN ANJOU, est responsable des études DHS qui sont généralement menées en 2 cycles d'étude d'avril à octobre.

Implantation	En extérieur en pot
Nombre de répétitions	1 répétition
Type d'implantation	2 lignes
Intervalle entre plantes	0.30 à 0.70 mètre

Conduite culturale

Les recommandations générales d'expérimentation sont appliquées.

Les interventions en cours de culture sont les suivantes :

L'irrigation : l'essai est irrigué la première année pour la bonne installation et le bon développement des plantes. L'irrigation est par la suite raisonnée en fonction des besoins des plantes.

La fertilisation : elle est raisonnée en fonction des besoins des plantes.

Les traitements phytosanitaires : Aucun produit ayant une incidence sur le développement naturel des plantes n'est utilisé (nanifiant, hormone...).

2.4 Les caractères observés

En l'absence de protocole OCVV et de guideline UPOV, la liste des caractères du protocole national figure à l'annexe 1.

2.5 Les caractères additionnels

Il n'y a pas de caractère additionnel actuellement utilisé pour cette espèce.

2.6 Regroupement des variétés

Les caractères indispensables au regroupement des variétés candidates et des variétés de référence sont présentés ci-dessous, conformément aux documents de référence.

N° protocole national	Libellé du caractère
1	Plante : hauteur
5	Feuille : couleur au printemps
7	Feuille : panachure
8	Feuille : couleur de la panachure

2.7 Essais particuliers

Voir le paragraphe 2.7 du Protocole général d'examen DHS « Groupe d'espèces ornementales ».

2.8 Traitement des données

Aucun caractère ne fait l'objet de mesures individuelles.

Distinction :

Voir le paragraphe 2.8 du Protocole général d'examen DHS « Groupe d'espèces ornementales ».

Homogénéité : son évaluation résulte du décompte des plantes hors type dans l'effectif mis en place ; en référence au document UPOV TGP/8 les tolérances pour une probabilité d'acceptation d'au moins 95% et une norme de population de 1% sont les suivantes :

Effectif observé	Nombre de plantes « hors type » toléré
1-5	0
6-35	1
36-82	2
83-137	3

Sauf cas exceptionnel, les plantes supplémentaires sont détruites une fois que toutes les plantes se sont bien établies et avant l'évaluation de l'homogénéité

Voir le paragraphe 2.8 du Protocole général d'examen DHS « Groupe d'espèces ornementales ».

Stabilité :

Voir le paragraphe 2.8 du Protocole général d'examen DHS « Groupe d'espèces ornementales ».

3 Visite des essais

Les dates suivantes sont mentionnées à titre indicatif, elles sont fonction des aléas expérimentaux. Le stade optimal de visite des essais Arundo est généralement entre la semaine 30 et la semaine 40.

4 Transmission des résultats d'examen

Les **rapports intérimaires** sont transmis pour chaque cycle de l'année n le **15 janvier n+1**.

Les **rapports définitifs** sont transmis à l'issue du dernier cycle d'étude de l'année n le **1^{er} avril n+1**.

Annexe 1 : liste des caractères observés pour Arundo

N°	Libellé du caractère national
1 [G]	Plante : hauteur 1-très basse 3-basse 5-moyenne 7-haute 9-très haute
2	Tige : diamètre 1-très petit 3-petit 5-moyen 7-large 9-très large
3	Feuille : longueur 1-très courte 3-courte 5-moyenne 7-longue 9-très longue
4	Feuille : largeur 1-très étroite 3-étroite 5-moyenne 7-large 9-très large
5 [G]	Feuille : couleur au printemps 1-vert clair 2-vert foncé 3-bleu-vert 4-jaune
6	Feuille : couleur à l'automne 1-vert 2-jaune 3-brun-jaune 4-brun
7 [G]	Feuille : panachure 1-absente ou faible 3-moyenne 5-forte
8 [G]	Feuille : couleur de la panachure 1-blanc 2-blanc jaunâtre 3-vert clair 4-vert foncé 5-jaune 6-rougeâtre 7-gris
9	Période d'épiaison 1-très précoce 3-précoce 5-moyenne 7-tardive 9-très tardive
10	Panicule : compacité 1-lache 3-moyenne 5-compacte

[G] : caractère de groupement